



## PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 25 avril 2017

# COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Campagne nationale d'appel au don du Bleuets de France du 2 au 8 mai 2017**

Le Bleuets de France, fleur française du Souvenir, est né au sein de l'Institution Nationale des Invalides de la volonté de deux infirmières de venir en aide aux soldats mutilés de la Grande Guerre. Elles créèrent un atelier de confection de fleurs de bleuets en tissu afin de leur procurer une activité mais également un revenu grâce à leur vente au public. Bientôt, cette petite fleur devient le symbole de toute la Nation française reconnaissante du sacrifice de ses soldats pour défendre leur pays et ses idéaux.

Près de 100 ans après, cette tradition perdure ! Le Bleuets de France est toujours là tout en poursuivant sa mission traditionnelle de soutien moral et financier envers les anciens combattants, les victimes des guerres d'hier et d'aujourd'hui, il met son savoir faire au service de nouvelles victimes : celles des actes de terrorisme.

Il participe également à la transmission de repères et de valeurs auprès des plus jeunes. Un travail de mémoire, qui prend tout son sens en cette année de célébration du 72<sup>ème</sup> anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945, et qui honore celles et ceux qui ont combattu et combattent encore aujourd'hui pour la liberté.

**Du 2 au 8 mai 2017 des milliers de bénévoles proposeront cette fleur à la générosité des passants. Votre soutien est primordial afin de poursuivre nos actions et de mieux les faire connaître.**

#### **Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser :**

Service départemental de l'Ardèche de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre - Tél : 04.75.64.21.13.ou par courriel : [sec.sd07@onacvlg.fr](mailto:sec.sd07@onacvlg.fr)



#### **Contacts presse :**

Cabinet du préfet – Pôle de la communication interministérielle

☎ : 04 75 66 50 16 - 04 75 66 50 09

☎ : 04 75 66 50 93

✉ : [pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)

